



FICHE METIER PAYSAGE TRAVAUX PAYSAGERS



Ouvrier et chef d'équipe

chateaufaraine.educagri.fr

LE METIER

La création et l'entretien d'espaces verts comportent des activités très variées notamment la réalisation :

⇒ Les travaux de création :

- Terrassement et maçonnerie paysagère en vue d'une implantation d'une terrasse, d'escaliers, d'allée de circulation, d'un muret en pierre, d'un bassin
- Plantation d'arbres, d'arbustes ou conifères, de vivaces afin de créer un espace de vie agréable. Végétaux disposés en haie, massif ou isolés.
- L'engazonnement se réalise au niveau de terrains de sport, de parcs et jardins de particuliers. Cela demande un travail sur sol très régulier.
- Utilisation d'engins de terrassement (minipelle...)

⇒ Les travaux d'entretien :

- Taille d'arbustes, de haies et tonte
- Traitement phytosanitaire en cas de maladies ou de parasites sur végétaux, ou de désherbage chimique
- Elagage et soins aux arbres

On trouve 3 profils de métiers:

- les agents qui exécutent les travaux de création et d'entretien. Ce sont les jardiniers paysagistes. Ils ont un niveau de qualification d'ouvrier (niveau 5)
- les chefs d'équipes qui sont chargés de l'encadrement sur le terrain. Ils ont un niveau de qualification minimum de technicien (niveau 4).
- les techniciens et ingénieurs qui conçoivent, dessinent les projets et organisent leur réalisation. Ils ont un niveau de qualification de niveau 3, 2 et 1 post-bac.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les travaux paysagers, réalisés en extérieur, nécessitent :

- une bonne condition physique avec des positions de travail parfois inconfortables
- une capacité à s'organiser de façon autonome.
- des capacités d'autonomie et le sens des responsabilités pour le chef d'équipe
- de bonnes connaissances techniques

LES DEBOUCHES

Les emplois salariés se trouvent dans le secteur privé (entreprises paysagistes) ou dans le secteur public (communes, associations...) comme ouvrier qualifié ou chef d'équipe.

Les personnes qualifiées peuvent créer leur propre entreprise paysagiste, pour devenir prestataire de services auprès d'entreprises ou d'organismes, et auprès de particuliers, dans un secteur où la qualité des prestations est de plus en plus requise. La progression de carrière est possible pour des personnes motivées.

Il est possible de poursuivre des études en élagage, construction paysagère, en botanique, en gestion durable du patrimoine paysager, ou en BTS aménagement paysager.

LES FORMATIONS A CHATEAUFARINE

FC	Dispositif en Amont de la Qualification
FC - APP	BPA Travaux d'Aménagement Paysagers, niveau 5 <i>spécialité : travaux de création et d'entretien</i>
FC - APP	BP Aménagements Paysagers, niveau 4
APP	BAC PRO Aménagements Paysagers, niveau 4



L'intérêt croissant porté au cadre de vie favorise le développement des activités de paysage.



EN SAVOIR PLUS :
CONTACTEZ-NOUS
03.81.41.96.40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufaraine@educagri.fr

APP = apprentissage
FC = formation continue
CP = contrat de professionnalisation